

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Un accompagnement personnalisé pour vivre de manière autonome et active

Le SAVS de la plateforme Via Psy est un dispositif médico-social s'adressant à des adultes en situation de handicap, vivant dans un logement indépendant, de droit commun.

L'accompagnement du SAVS est limité dans le temps. Cette durée est définie individuellement dans le contrat de parcours que la personne signe avec le service.

La mission principale du SAVS est de proposer aux personnes concernées un accompagnement vers l'autonomie et l'inclusion sociale.

Accompagner la personne concernée à développer son autonomie signifie que le SAVS l'accompagne à trouver les ressources qui lui permettent de vivre de la manière la plus épanouie possible dans et avec son environnement. La personne concernée est ainsi au cœur de toutes les décisions qui concernent son projet.

Le SAVS propose à la personne concernée de renforcer et valoriser ses ressources :

- Ces ressources, le service peut aider les personnes concernées à les trouver en elles et les accompagne pour révéler leurs potentiels

- Ces ressources peuvent également être à mettre en place dans l'environnement de chaque personne et le service peut les aider à trouver et mobiliser celles dont elles ont besoin.

MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT :

• Un coordinateur de parcours définit avec la personne le pourquoi de l'accompagnement et la durée de celui-ci.

• Un référent de projet accompagne la personne dans la réalisation de son projet, avec un suivi régulier adapté.

• Des temps d'accompagnement individuels (à domicile, à l'extérieur, selon les besoins).

• Des ateliers collectifs pour soutenir la vie sociale et l'échange.

• Accès à des ressources, partenariats locaux, activités de proximité.

L'accompagnement des personnes est dispensé dans une logique de subsidiarité et d'accompagnement au développement de leur pouvoir d'agir. L'ensemble de l'équipe du SAVS est engagée aux cotés des personnes dans le soutien de toutes les initiatives, favorise la réussite de leurs projets et porte l'espoir de leur rétablissement.



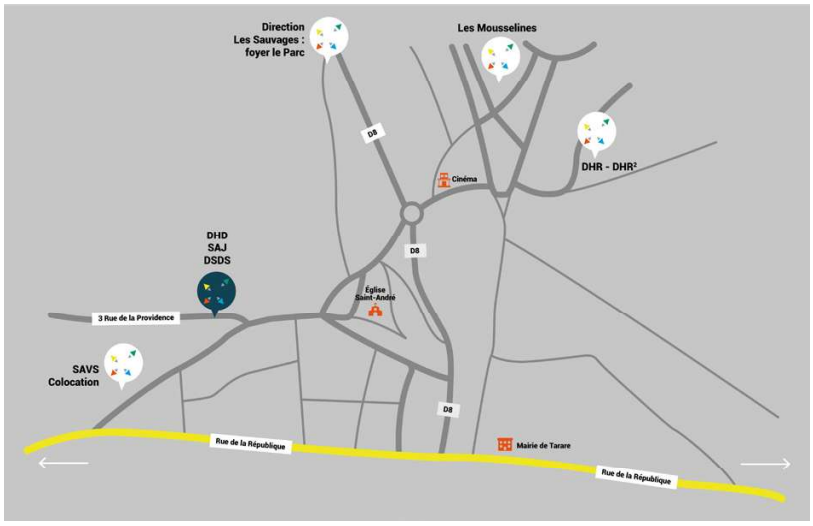
via-psy
Plateforme de services habitat et vie sociale

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Un accompagnement personnalisé pour vivre de manière autonome et active

HORAIRES ET ACCESSIBILITÉ

Le SAVS propose des plages d'accompagnement du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 15h.



CONDITIONS D'ACCÈS :

- Avoir une notification d'orientation SAVS (CDAPH/MDA).
- Résider sur le territoire couvert par le SAVS : rayonnement de 20 km autour de Tarare, dans le Rhône.
- Accepter un accompagnement basé sur la co-construction.

IMPORTANT

Les personnes gardent l'intégralité de leurs ressources et assument directement les frais liés à leur logement, leurs charges et leur vie quotidienne.

Le financement du SAVS relève de l'aide sociale départementale, couvrant les prestations d'accompagnement.

CONTACT

coordinateur.viapsy@laroche.asso.fr
04.28.87.02.10

@associationlaroche @associationlaroche @associationlaroche